

République Française

Département des Yvelines

78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2024-28

VOIRIE NUMEROTAGE Allée DES ROBICHONS

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques à l'intérieur des agglomérations,

Vu le décret du 4 janvier 1955, notamment son article 7 quant à la publicité foncière,

Vu les circulaires n°432 du 8 décembre 1955 et n°121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur, précisant que seul le Maire a le droit de fixer par arrêté municipal tout numérotage d'immeubles,

Vu l'ordonnance du 23 avril 1823 rendant obligatoire le numérotage des maisons et des immeubles dans toutes les communes,

Vu le courrier électronique du 11/03/2024 de M. Pierre AUGEY, indiquant que son terrain (anciennement cadastré AP 749) numéroté au 22, allée des Robichons, a fait l'objet d'une division en 2 lots bâtis (AP 767 et AP 766) et demandant l'attribution d'un nouveau numérotage pour ces lots,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un numérotage aux terrains issus de cette division,

ARRÊTE

Article 1:

Les terrains bâtis cadastrés AP 766 et AP 767, issus de la division de l'unité foncière anciennement cadastrée AP 749, sont ainsi numérotés :

- Le numéro 22 bis, allée des Robichons est attribué au terrain bâti cadastré AP 766,
- Le numéro 22, allée des Robichons est attribué au terrain bâti cadastré AP 767.

Article 2:

A compter de la notification du présent arrêté, chaque propriétaire devra apposer sur la façade de sa propriété la plaque ou le chiffre correspondant au numérotage attribué.

Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240503-arrete2024-28-AR Date de réception préfecture : 03/05/2024

Article 3:

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef du service départemental du cadastre,
- Monsieur l'inspecteur des contributions directes,
- Monsieur le receveur des postes de La Celle Saint-Cloud,
- INSEE service population,
- Chaque propriétaire concerné.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud 78000 Versailles, dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 30 avril 2024

Le Maire,

Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc.

> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240503-arrete2024-28-AR Date de réception préfecture : 03/05/2024

LA22, allée des Robichons CELLE SAINT-CLOUD

Références cadastrales avant division : Section AP n° 749

PLAN DE DIVISION

d'une propriété appartenant à l'Indivision AUGEY

DOCUMENT D'ARPENTAGE : N° 1328 G - Vérifié et numéroté le 21 novembre 2023

Lot A:

Propriété bâtie

Section AP nº 766 Surface mesurée: 383 m²

4

tudes de passage souterrain (Eau,

Servitudes de passage souterrain (Eaux usees et pluviales) au profit du 15, allée du Côteau

Elect.) au profit du 15, allée du Côteau

Section AP n° 88

Surface mesurée : 338 m²

Lot B:

Propriété bâtie

Section AP n° 767

CONSTITUTION DE SERVITUDES

SERVITUDE GREVANT LE LOT B AU PROFIT DES PARCELLES SECTION AP n° 663, 695 et 696 Fonds dominant : Parcelle section AP n° 663, 695 et 696

RAPPEL DE SERVITUDES

Servitudes de passage souterrain des réseaux suivants : Fonds servant: Lot B de la division - Parcelle section AP n° 767

(tracé indicatif - emplacement présumé)

- adduction d'eau entre les points 4 et 6 au plan (tracé indicatif - emplacement présumé)
 - eaux usées, eaux pluviales, électricité et gaz entre les points 4 et 5 au plan

Section AP n° 663, 695 et 696 15, allée du Côteau

Section AP no 767

/BB

6 des

8 eau

6

Lot

W

Fonds servant: Lot B de la division - Parcelle section AP nº 767

1° Servitudes de passage automobile et deux roues. Emprise a-b-c-d-a de 14m² env.

2° Servitudes de passage souterrain des réseaux suivants (tracé indicatif - emplacement présumé) eaux usées, électricité, fibre et gaz entre les points 7 et 5 au plan adduction d'eau entre les points 7 et 8 au plan

Section AP n° 750

Allée

Section AP nº 766 Tot

D

0

0

(tracé indicatif - emplacement présumé) (tracé indicatif - emplacement présumé)
- eaux pluviales entre les points 7 et 9 au plan

SERVITUDE GREVANT LE LOT A AU PROFIT DU LOT B Fonds dominant : Lot B de la division - Parcelle section AP n° 767 Fonds servant : Lot A de la division - Parcelle section AP n° 766

Servitudes de passage automobile et deux roues. Emprise a-d-e-f-a de 12m² env.

SERVITUDE GREVANT LE LOT B AU PROFIT DU LOT A Fonds dominant : Lot A de la division - Parcelle section AP n° 766

Avenue du Maréchal de Lattre

de Tassigny

© EAU 0 0

Echelle 1/200 21/11/2023 Mise à jour des références cadastrales 14/11/2023 Plan de division Dossier 11570-E

26 rue Berthier 78000 VERSAILLES e-mail contact@herviou-debachy.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT

Cabinet HERVIOU-DEBACHY

Géomètre-Expert

Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240503-ARRETE2024-28P-AR Date de réception préfecture : 03/05/2024

Robichons

Lever effectué suivant les emprises apparentes de possession (murs et clotures existants).

La définition des limites et les contenances ne pourront être certifiées

qu'après délimitation contradictoire avec les voisins, à la diligence des parties hormis le lot A.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré YVELINES par le centre des impôts foncier suivant : VERSAILLES - Accueil et délivrance de PLAN DE SITUATION Commune: documents CELLE-SAINT-CLOUD (LA) ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h30 78015 78015 VERSAILLES tél. 01 30 97 43 00 -fax 01 30 97 45 76 Section : AP sdif.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr Feuille: 000 AP 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 22/04/2024 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques 1636450 1636500 726 /2 5 100 13 647 a 672 88 483 8184200 695 9784500 15 $A/I_{\acute{e}_{\Theta}}$ 96 663 749 481 750 91 Mal Lattre 92 90 Tassigny 09178 37 593 8184150 Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240503-ARRIETE2024-28P-AR Date de réception préfecture : 03/05/2024 684 681

1636500

1636450